

Pavie Conseil Municipal lors des votes des budgets, trois bonnes et une mauvaise nouvelles

Pas d'augmentation des taux d'imposition et de la surtaxe de l'assainissement, accord de la subvention de la DETR, déviation de Pavie on repart à zéro



Pavie Conseil Municipal lors des votes des budgets, trois bonnes et une mauvaise nouvelles

Lors de la séance du Conseil Municipal du 29 mars laquelle portait essentiellement sur le vote des divers budgets, le maire Jean Gaillard, a fort bien ménagé son effet de surprise juste avant le vote du budget primitif. Il s'agissait à l'occurrence de se prononcer sur la construction de la salle spectacle. « L'an dernier, rappelle Jean Gaillard, nous n'avons pas pu lancer ce projet parce que nous n'avons pas obtenu les subventions. Pour 2017 la subvention FNADT **(1)** de 300 000 euros nous est attribuée mais si nous n'obtenons pas celle concernant la DETR **(2)** nous ne pourrions pas nous engager sur ce projet. Nous venons d'apprendre qu'après les explications de Claudine Carayol accompagnée de Jacques Faubec à la commission départementale, la préfecture nous accorde au titre de la DETR une subvention de 255 000 euros. Nous allons donc pouvoir nous lancer pour mettre au point notre projet ». Un projet qui est estimé à 700 000 euros et dont la commune possède un autofinancement suffisant pour boucler le plan de financement avec cependant la possibilité d'avoir recours « à un emprunt de faible montant ».

D'autre part Jean Gaillard tient à mettre l'accent sur certains investissements dont 83 000 euros pour les écoles, 240 000 euros pour la voirie, 50 000 euros pour la rénovation de la mairie, l'éclairage public, énergie positive TEPCV **(3)** pour 112 000 euros.

Parmi les autres bonnes nouvelles à noter qu'il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition, ceux de 2016 sont reconduits **(4)**, il en sera de même pour la surtaxe de l'assainissement.

Dans l'énoncé du compte administratif 2016, Claudine Carayol, tient à faire remarquer que sur « cinq ans nous allons perdre 120 000 euros concernant la dotation de l'État ».

Du côté des questions diverses c'est la douche froide avec l'annonce de l'arrêt de l'étude de la mise en place de la déviation de Pavie par le Conseil Départemental, « tout le travail technique réalisé est annulé, c'est l'État qui reprend le dossier », dévoile Jean Gaillard. La nouvelle durée de l'étude de la déviation repart pour 5 à 6 ans. « Ce n'est pas possible, s'insurge Jean-Marc Regnaut, nous devons nous même faire quelque chose pour que les personnes notamment âgées puissent tirer leur caddie sur le trottoir sans être en danger. Il faut prendre à notre compte la redynamisation du centre bourg ».

Quelques chiffres

Compte administratif 2016

Section de fonctionnement Recettes : 1 880 769 euros, dépenses : 1 604 220 euros, excédent de fonctionnement reporté : 276 548 euros.

Section d'investissement Recettes : 715 276 euros, dépenses : 665 345 euros, excédent d'investissement exercice : 49 931 euros.

Budget primitif 2017

Recettes et dépenses de fonctionnement : 1 881 473 euros

Recettes et dépenses d'investissement : 1 816 941 euros

Le montant total des subventions versées aux 33 associations s'élève à 44 234 euros (45 899 euros en 2016).

(1) Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire

(2) Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

(3) Territoire à énergie positive pour la croissance verte

(4) Taxe habitation : 14,39%, foncier bâti : 28,23%, foncier non bâti : 99,89%.



Avant la réunion du Conseil Municipal, les Conseillers ont posé pour la photo officielle qui paraîtra sur le nouveau site internet de la mairie.